Informations de base

2013/2145(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget général 2014: toutes sections **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDE Comité de conciliation budgétaire	HOHLMEIER Monika (PPE) JENSEN Anne E. (ALDE)	12/11/2013 12/11/2013

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	HOHLMEIER Monika (PPE) JENSEN Anne E. (ALDE)	28/06/2013 28/06/2013

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA José Ignacio (PPE)	19/02/2013
DEVE Développement	CORTÉS LASTRA Ricardo (S&D)	19/02/2013
INTA Commerce international	ŠŤASTNÝ Peter (PPE)	23/01/2013
CONT Contrôle budgétaire	GEIER Jens (S&D)	17/07/2013
ECON Affaires économiques et monétaires	GIEGOLD Sven (Verts/ALE)	14/01/2013
EMPL Emploi et affaires sociales	ŐRY Csaba (PPE)	26/10/2012
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	HAUG Jutta (S&D)	20/06/2013

ITRE Industrie, recherche et énergie	BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE)	24/04/2013
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	GÁLL-PELCZ Ildikó (PPE)	20/02/2013
TRAN Transports et tourisme	DURANT Isabelle (Verts/ALE)	18/02/2013
REGI Développement régional	STAVRAKAKIS Georgios (S&D)	19/02/2013
AGRI Agriculture et développement rural	DĂNCILĂ Viorica (S&D)	03/07/2013
PECH Pêche	RIVELLINI Crescenzio (PPE)	19/02/2013
CULT Culture et éducation	LØKKEGAARD Morten (ALDE)	23/01/2012
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	MULDER Jan (ALDE)	08/04/2013
AFCO Affaires constitutionnelles	MESSERSCHMIDT Morten (EFD)	19/02/2013
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	3274	2013-11-19
Affaires économiques et financières ECOFIN	3270	2013-11-11

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	LEWANDOWSKI Janusz

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/06/2013	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2013)0450	Résumé
02/09/2013	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13176/2013	Résumé
12/09/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2013	Vote en commission		
11/10/2013	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0328/2013	Résumé
22/10/2013	Débat en plénière		
23/10/2013	Décision du Parlement	T7-0437/2013	Résumé
23/10/2013	Résultat du vote au parlement		
23/10/2013	Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil)		
12/11/2013	Vote en commission		
12/11/2013	Publication du projet commun budgétaire	16106/2013	
14/11/2013	Rapport déposé sur la conciliation budgétaire	A7-0387/2013	Résumé
19/11/2013	Débat en plénière		
19/11/2013	Adoption du projet du budget par le Conseil		
20/11/2013	Décision du Parlement	T7-0472/2013	Résumé
20/11/2013	Signature de l'acte final		
20/11/2013	Fin de la procédure au Parlement		
20/02/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2013/2145(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDE/7/14424 BUDG/7/13239

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Avis de la commission	AFCO	PE514.868	04/09/2013	
Avis de la commission	ECON	PE513.316	05/09/2013	
Avis de la commission	CULT	PE514.865	05/09/2013	
Avis de la commission	IMCO	PE513.161	06/09/2013	
Avis de la commission	PECH	PE513.404	06/09/2013	
Avis de la commission	INTA	PE514.779	06/09/2013	
Avis de la commission	AFET	PE514.860	06/09/2013	
Avis de la commission	EMPL	PE514.863	06/09/2013	
Avis de la commission	LIBE	PE514.866	09/09/2013	
Avis de la commission	ENVI	PE514.872	09/09/2013	
Avis de la commission	TRAN	PE514.648	12/09/2013	
Avis de la commission	AGRI	PE516.658	18/09/2013	
Avis de la commission	REGI	PE514.867	26/09/2013	
Avis de la commission	ITRE	PE519.558	27/09/2013	
Avis de la commission	DEVE	PE519.506	01/10/2013	
Avis de la commission	CONT	PE516.695	03/10/2013	
Projet de rapport de la commission		PE519.566	03/10/2013	
Amendements déposés en commission		PE521.482	07/10/2013	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A7-0328/2013	11/10/2013	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T7-0437/2013	23/10/2013	Résumé
Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière		A7-0387/2013	14/11/2013	Résumé
Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement		T7-0472/2013	20/11/2013	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	13176/2013	02/09/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2013)0450	28/06/2013	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2013)0644	18/09/2013	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2013)0719	16/10/2013	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CSL/EP	Texte commun budgétaire	16106/2013	12/11/2013	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Rectificatif à l'acte final 32014B0067(R)01
JO L 111 15.04.2014, p. 0096 Résumé

Budget 2014/0067
JO L 051 20.02.2014, p. 0001 Résumé

Rectificatif à l'acte final 32014B0067R(03)
JO L 322 07.11.2014, p. 0001

Rectificatif à l'acte final 32014B0067(R)02
JO L 124 25.04.2014, p. 0030 Résumé

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 28/06/2013 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget (PB) de la Commission pour l'exercice 2014 (toutes sections).

CONTEXTE: étant donné les circonstances très particulières liées aux négociations du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020, **dans lequel s'inscrit le budget 2014**, le présent projet de budget tient compte du stade le plus avancé des négociations tout en se conformant au calendrier prévu par le traité pour la présentation du projet de budget et permettre ainsi le lancement de la procédure budgétaire annuelle.

Le Parlement européen et le Conseil devraient adopter en temps utile les décisions législatives sur le CFP 2014-2020 et les nouvelles bases légales applicables aux programmes de dépenses correspondants, afin que la mise en œuvre des nouveaux programmes puisse commencer sans tarder en 2014. Dans le même temps, la clôture des programmes actuels doit être progressivement menée à bonne fin ; pour ce faire, **un niveau suffisant de crédits de paiement sera nécessaire**, notamment pour **honorer les obligations envers les bénéficiaires** des financements de l'UE.

CONTENU : le budget 2014 est conçu comme **un outil d'investissement** en vue de favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive et veiller à la solidarité entre les États membres et les régions

Ce budget contribuera en particulier à la réalisation des 4 objectifs stratégiques majeurs :

1. renforcer les actions en faveur de la **jeunesse** et des **PME**,
2. mettre en place des **nouveaux programmes** au titre du CFP 2014-2020,
3. respecter les **obligations de l'UE** (en termes de financement),
4. freiner les **dépenses administratives**.

Le budget en quelques chiffres : le niveau proposé pour les dépenses reflète les plafonds de dépenses du nouveau cadre financier fixé par le Conseil européen en février 2013, tandis que les montants alloués aux différents programmes reflètent la répartition du CFP 2014-2020 en fonction de la liste des programmes ayant fait l'objet d'un ajustement technique à la suite des conclusions du Conseil européen, transmise à l'autorité budgétaire le 27 mars 2013.

En crédits d'engagement, le total des dépenses dans le projet de budget (PB) 2014 s'établit à **142.467,6 millions EUR**, ce qui correspond à 1,06% du RNB, soit une baisse de -9.100,4 millions EUR par rapport à 2013 (-6%). La marge totale qui en résulte sous les plafonds de dépenses du CFP s'élève à 528,6 millions EUR.

Les crédits de paiement se montent à **136.065,8 millions EUR**, c'est-à-dire à 1,01% du RNB. Pratiquement **aucune marge** (200.000 EUR) n'est laissée sous le plafond des paiements du CFP qui, pour 2014, est inférieur de -8.385 millions EUR au niveau des crédits de paiement dans le budget 2013 tel que modifié par les projets de budgets rectificatifs (-5,8%).

La proposition de la Commission reflète les besoins en paiements, **en partant du principe que l'intégralité du montant des crédits de paiement supplémentaires** demandés avec le PBR n° 2/2013 **sera approuvé**. Sur ce montant global prévu pour 2014, 54.670,2 millions EUR serviront à acquitter des dépenses non dissociées (les engagements étant égaux aux paiements), comme des aides directes à l'agriculture et des frais administratifs, 70.710,7 millions EUR seront consacrés à des paiements relatifs aux engagements restant à liquider des années antérieures (le «RAL») et 10.684,8 millions EUR sont destinés à la mise en œuvre des nouveaux programmes qui démarreront en 2014.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES PAR RUBRIQUE : la présentation qui suit est structurée selon les nouvelles rubriques budgétaires issues du nouveau cadre financier 2014-2020 :

Rubrique 1 : ***Croissance intelligente et inclusive*** : cette nouvelle rubrique du budget est elle-même scindée en 2 sous-rubriques :

- **1.a Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : les crédits d'engagement en faveur de cette sous-rubrique s'établissent à 16.264,2 millions EUR. Ce montant est en hausse de 3,3% par rapport au budget 2013, essentiellement en raison du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) destiné à soutenir la mise en œuvre de projets visant à développer ou moderniser des infrastructures existantes dans les domaines du transport, de l'énergie et des télécommunications et des grands projets d'infrastructure («EGNOS et Galileo», «ITER» et «Copernicus»). Les crédits de paiement baissent de -9,3%, passant à 11.694,9 millions EUR dans cette sous-rubrique au cœur de la stratégie «Europe 2020». La valeur ajoutée considérable que les financements des programmes de sous-rubrique représentent au niveau européen sera exploitée de manière optimale par la rationalisation et l'intégration des activités et la mise en œuvre d'instruments plus cohérents et plus innovants. Le cadre stratégique commun (CSC) mis en œuvre par le programme **«Horizon 2020» absorbera par ailleurs plus de la moitié du total des crédits** de la sous-rubrique 1a. Celle-ci intègrera également le programme unique «Erasmus pour tous» dans le domaine de l' éducation et de la formation ainsi que le programme COSME destiné à favoriser le développement des PME européennes ;
- **1.b Cohésion économique, sociale et territoriale**: les crédits d'engagement de cette sous-rubrique diminuent de -13,5%, reculant à 47.560,6 millions EUR, ce qui laisse une marge de 22,4 millions EUR. Les crédits de paiement baissent de -9,3%, reculant à 51.093,7 millions EUR. Dans cette sous-rubrique, des crédits d'engagement et des crédits de paiement sont prévus en faveur de **l'initiative pour l'emploi des jeunes** (IEJ, enveloppe spécifique complémentaire), pour des montants de 1,8 milliard et 450 millions EUR respectivement. La rubrique couvre le «Fonds européen de développement régional» (FEDER), le «Fonds social européen» (FSE) – y compris l'enveloppe spécifique complémentaire de l'«initiative pour l'emploi des jeunes» (IEJ) –, le «Fonds de cohésion» (FC) et le «Fonds européen d'aide aux plus démunis» (FEAD). Le principal objectif des Fonds structurels (FEDER et FSE) et du Fonds de cohésion est de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions et les États membres de l'UE. La Commission a proposé un certain nombre de changements dans la manière dont la politique de cohésion sera mise en œuvre en mettant l'accent sur les résultats, et en **récompensant les bons résultats par la rétention de 7% des fonds dans une «réserve de performance»** à allouer à l'issue d'un examen des performances en 2019. La Commission propose en outre d'allouer en 2014 à **l'initiative pour l'emploi des jeunes**, par anticipation, un montant de 3,6 milliards EUR en crédits d'engagement, dont la moitié sera financée par le FSE.

Rubrique 2 : ***Croissance durable: ressources naturelles***: des crédits d'engagement d'un montant de 59.247,7 millions EUR sont proposés pour la rubrique 2. Ce niveau de financement est en diminution de -1,1% par rapport à 2013 et laisse une marge de 55,3 millions EUR sous le plafond. Les crédits de paiement se chiffrent à 56.532,5 millions EUR, ce qui représente une baisse de -2,3% par rapport à 2013. Les dépenses relatives au marché et les aides directes s'élèvent à 43.778,1 millions EUR en crédits d'engagement et à 43.777 millions EUR en crédits de paiement. Il ne subsiste **aucune marge en deçà du sous-plafond** pour les mesures de marché et les aides directes, la Commission ayant demandé l'activation du mécanisme de discipline financière.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre du FEAGA viseront à poursuivre l'amélioration de la situation des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire, à rapprocher les prix des produits de base dans l'UE des cours mondiaux et à faire passer à 94% environ, à partir de 2014, la part des paiements directs qui est découplée de la production.

Dans le cadre du second pilier de la PAC, le Feader aura toujours pour objectif de contribuer de manière essentielle au bien-être économique, social et environnemental des régions rurales et à la durabilité de l'environnement rural.

N.B., cette rubrique comporte également les financements afférents au programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE+), avec un montant de 446,3 millions EUR proposés en crédits d'engagement pour 2014.

Rubrique 3 : ***Sécurité et citoyenneté***: cette rubrique du budget subit une diminution de ses crédits d'engagement à hauteur de -9,4%, reculant à 2.139,5 millions EUR, ce qui laisse une marge de 39,5 millions EUR. Les crédits de paiement baissent de -11,9%, passant à 1.668 millions EUR.

La rubrique 3 reprend les diverses politiques ayant pour objectif commun de renforcer la notion de «citoyenneté européenne», en créant un espace de liberté, de justice et de sécurité, et en améliorant l'accès aux biens et services publics. Figurent notamment dans cette rubrique, tous les nouveaux fonds liés à la politique d'asile et de migration, les programmes «Justice» et «Droits et citoyenneté», «Europe pour les citoyens», «Europe créative» ou encore les programmes liés à la santé ou à la politique des consommateurs. La priorité sera accordée à la poursuite des réalisations sur la base des mécanismes existants avec les ajustements qu'impliquent les nouveaux programmes.

Rubrique 4 : *L'Europe dans le monde*: cette rubrique enregistre une diminution de ses crédits d'engagement de -12,5%, reculant à 8.175,8 millions EUR, ce qui laisse une marge non allouée de 159,2 millions EUR disponible sous le plafond. Les crédits de paiement baissent de -8,2%, passant à 6.251,3 millions EUR.

Figurent dans cette rubrique les principaux instruments géographiques et thématiques que sont l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II), l'instrument européen de voisinage (IEV), l'instrument de coopération au développement (ICD), l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), l'instrument de stabilité (IfS) et l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN).

Outre les instruments financiers révisés, la Commission a proposé de créer un **nouvel instrument** – l'instrument de partenariat (IP) qui succèdera à l'instrument financier de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé (IPI/IPI+). L'objectif primordial est de promouvoir et de défendre les intérêts de l'UE ainsi que ceux qu'elle partage avec d'autres pays.

La rubrique 4 contient également les dépenses liées à l'aide humanitaire et à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Rubrique 5 : *Administration (dépenses des institutions européennes et de personnel)* : les crédits d'engagement et les crédits de paiement pour l' administration, toutes institutions confondues, augmentent de 2,1% (dont +1,3% pour les dépenses administratives des institutions), les premiers s'établissant à 8.595,1 millions EUR et les seconds à 8.596,7 millions EUR. Cette augmentation englobe **les dépenses administratives supplémentaires liées à l'adhésion de la Croatie**, soit un montant de 54 millions EUR pour l'ensemble des institutions.

En ce qui concerne la rubrique 5, le nouveau CFP introduit un sous-plafond pour les dépenses administratives des institutions (hors pensions et écoles européennes). Les dépenses requises pour les institutions laissent une marge de 119,7 millions EUR sous le sous-plafond. Compte tenu des dépenses prévisionnelles pour les pensions, la marge globale sous le plafond de la rubrique 5 s'élève à 125,9 millions EUR.

Le document de la Commission présente les montants budgétaires de chacune des institutions de l'Union (dont Parlement européen, Conseil, Conseil européen,…).

Rubrique 6 : *Compensation* : enfin, tant les engagements que les paiements pour la rubrique 6 s'établissent à 28,6 millions EUR, ce qui représente une baisse de -61,9% par rapport à 2013, conformément au traité relatif à l'adhésion de la Croatie.

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 02/09/2013 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget pour l'exercice 2014.

Á l'issue des délibérations du Conseil, les principaux éléments de cette position peuvent se résumer comme suit :

- **142.226,93 millions EUR en crédits d'engagements** ;
- **135.004,61 millions EUR en crédits de paiements**.

Selon la position adoptée par le Conseil, **les crédits d'engagement diminuent de 6,15% par rapport au budget 2013** et les crédits de paiement augmentent de 1,35%.

Le montant total des crédits de paiement prévus dans la position du Conseil sur le projet de budget pour 2014 correspond à **1% du RNB de l'UE**.

A. Généralités : lors de l'adoption de sa position, le Conseil a suivi un certain nombre de lignes directrices évoquées dans ses conclusions de février 2013 et qui peuvent se résumer comme suit :

- approche débouchant sur un budget respectant la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, et tenant compte des contraintes budgétaires et économiques actuelles dans les États membres ;
- octroi d'un financement adéquat pour les différentes priorités de l'Union européenne, en déterminant les crédits sur la base de l'exécution budgétaire passée et en cours et de la **capacité d'absorption** ;
- prévision de crédits suffisants pour permettre le démarrage intégral des nouveaux programmes au cours de la première année du cadre financier pluriannuel 2014-2020 ;
- marges suffisantes sous les plafonds des rubriques et sous-rubriques du cadre financier pluriannuel (CPF), sauf en ce qui concerne la sous-rubrique 1b, afin de pouvoir faire face à des situations imprévues ;
- **maîtrise rigoureuse des crédits de paiement** pour toutes les rubriques et sous-rubriques du cadre financier pluriannuel, en ajustant les montants sur la base d'une analyse de l'exécution budgétaire passée et en cours et de la capacité d'absorption ;
- **augmentation maîtrisée des dépenses administratives pour 2014 et réduction du nombre des effectifs conformément à l'objectif d'une diminution de 5% au cours de la période 2013-2017** fixé par le Conseil européen dans ses conclusions des 7 et 8 février 2013, tout en tenant compte de l'adaptation des rémunérations de 2011 et 2012 (sauf pour le Parlement européen, conformément au "*gentlemen's agreement*").

Déclaration sur les crédits de paiement : outre les principes ci-avant décrits, le Conseil a également approuvé une déclaration sur les crédits de paiement appelant la Commission à présenter le plus rapidement possible **une lettre rectificative portant sur l'agriculture** (en incluant les informations relatives à un éventuel report des recettes affectées) et, le cas échéant, une **lettre rectificative portant sur la sous-rubrique 1b** afin de déterminer le niveau adéquat des ressources devant figurer au budget 2014 pour la rubrique 2.

Le Conseil demande en outre à la Commission de présenter un projet de budget rectificatif si les crédits de paiement inscrits dans le budget 2014 se révélaient insuffisants pour couvrir les dépenses relevant de :

- la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi),
- la sous-rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale),
- la rubrique 2,
- la rubrique 4 (L'Europe dans le monde).

Il appelle également la Commission à présenter le plus rapidement possible des chiffres actualisés concernant la situation et les estimations relatives aux crédits de paiement relevant de la sous-rubrique 1b et, si nécessaire, à présenter un projet de budget rectificatif à cette seule fin. Le Conseil se prononcera sur le projet de budget rectificatif dans les plus brefs délais afin d'éviter toute **insuffisance dans les crédits de paiement**.

B. Dépenses par grandes rubriques budgétaires : en ce qui concerne les dépenses au titre des différentes rubriques du cadre financier, le Conseil s'est exprimé comme suit:

Rubrique 1 : «Croissance intelligente et inclusive» (**63,762 milliards EUR en engagements**):

1.a) dépenses relatives à la **Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : le montant de cette rubrique a été fixé à **16,204 milliards EUR** en crédits d'engagements, soit une augmentation de 2,89% par rapport au budget 2013.

La sous-rubrique se caractérise en outre par les éléments suivants :

- établir le niveau des **crédits d'engagement** dans l'objectif d'atteindre une **réduction totale de 60 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2014** pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques concernant, outre les agences, les dépenses d'appui administratif au titre de cette sous-rubrique ;
- fixer le niveau des **crédits de paiement** en opérant une **réduction d'un montant total de 426,5 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2014**, dont 154 millions EUR dans le domaine des grands projets d'infrastructures, 120,7 millions EUR en ce qui concerne le cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation, 86,9 millions EUR en ce qui concerne le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et 61,3 millions EUR dans d'autres programmes ;
- ces montants tiennent également compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées, d'un montant total de 3,3 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette sous-rubrique.

La marge disponible au titre de la sous-rubrique 1a s'élèverait à 185,8 millions EUR.

1.b) dépenses liées à la **Cohésion économique, sociale et territoriale** : le Conseil a prévu un montant de **47,557 milliards EUR** en engagements (soit une diminution de 13,5% par rapport à 2013). Les autres grandes caractéristiques de cette sous-rubrique budgétaire sont les suivantes :

- établir le niveau des **crédits d'engagement** dans l'objectif d'atteindre une **réduction totale de 3,3 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2014** pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques liées aux dépenses d'appui administratif au titre de cette sous-rubrique ;
- fixer le niveau des **crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 202,3 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2014**, en particulier dans les domaines de l'investissement pour la croissance et l'emploi (-114 millions EUR) et de la coopération territoriale européenne (-85 millions EUR).

La marge disponible au titre de la sous rubrique 1b s'élèverait à 25,7 millions EUR.

Rubrique 2 «**Croissance durable : ressources naturelles**» : le montant de cette rubrique a été fixé à **59,246 milliards EUR** en engagements, opérant ainsi une réduction totale de 1,07% par rapport à 2013.

Les dépenses relatives au Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et les dépenses relatives au marché et aux paiements directs sont fixées à 43,778 milliards EUR (en engagements) par le Conseil, soit une augmentation de 0,28% par rapport à 2013.

La rubrique budgétaire se marque également par les éléments suivants :

- établir le niveau des **crédits d'engagement** dans l'objectif d'atteindre une **réduction totale de 1,6 million EUR dans les crédits demandés dans le PB 2014**, notamment en ce qui concerne les dépenses d'appui administratif relatives aux affaires maritimes et à la pêche (-1 million EUR) ;
- fixer le niveau des **crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 112,6 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2014**, dont 54,3 millions EUR dans le domaine du développement rural, 46 millions EUR en ce qui concerne le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, 1 million EUR en ce qui concerne les organisations régionales de gestion des pêches et les accords de pêche durable, et 10,7 millions EUR en ce qui concerne l'environnement et l'action pour le climat. Ces montants, estimés sur la base des informations actuellement disponibles, seraient susceptibles d'être réexaminés à la lumière de la lettre rectificative attendue à l'automne ;
- ces montants tiennent également compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées, d'un montant total de 590.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette rubrique.

La marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élèverait à 56,9 millions EUR.

Rubrique 3 : «Sécurité et citoyenneté» : le montant de cette rubrique a été fixé à **2,134 milliards EUR** en engagements et diminue de quelque 9,63% par rapport au budget 2013. Cette rubrique se caractérise également par les points suivants :

- établir le niveau des **crédits d'engagement** dans l'objectif d'atteindre une **réduction totale de 5,2 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2014** pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques concernant, outre les agences, les dépenses d'appui administratif au titre de cette sous-rubrique ;
- fixer le niveau des **crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 10 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2014** pour une série de lignes budgétaires, sur la base de l'exécution budgétaire passée et en cours ;

- ces montants tiennent également compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées, d'un montant total de 4,5 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette sous-rubrique.

La marge disponible au titre de la rubrique 3 s'élèverait à 44,8 millions EUR.

Rubrique 4 «Europe dans le monde» : le Conseil envisage un montant global de **8,159 milliards EUR** en engagements, soit une diminution de quelque 12,66% par rapport à 2013. Il a ainsi décidé de :

- établir le niveau des **crédits d'engagement** dans l'objectif d'atteindre une **réduction totale de 17,3 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2014** pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques concernant, outre les agences, les dépenses d'appui administratif au titre de cette sous-rubrique ;
- fixer le niveau des **crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 156,6 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2014**, sur la base de l'exécution budgétaire passée, en cours ou escomptée, et de capacités d'absorption réalistes ;
- ces montants tiennent également compte des réductions opérées dans les contributions accordées aux agences décentralisées, d'un montant total de 230.000 EUR en crédits d'engagement et de paiement au titre de cette rubrique.

La marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élèverait à 176,5 millions EUR pour couvrir des besoins supplémentaires à un stade ultérieur.

Rubrique 5 : Dépenses administratives: les dépenses administratives s'établissent à **8,441 milliards EUR** en engagements (+28% par rapport à 2013) dont 6,835 milliards EUR de dépenses administratives pour les institutions. Le budget de chaque institution figure dans la position du Conseil avec les variations budgétaires d'une année sur l'autre. Á noter par ailleurs que le Conseil a retenu certaines réductions liées aux dépenses administratives des écoles européennes.

Agences décentralisées : en ce qui concerne les agences décentralisées, le Conseil a appliqué une approche similaire à celle adoptée pour les institutions. Par conséquent, proportionnellement au nombre de postes prévus dans les tableaux des effectifs des agences (à l'exception des postes autofinancés), une réduction correspondant aux montants relatifs à l'adaptation des rémunérations de 2011 et 2012 a été appliquée à la contribution accordée à toutes les agences.

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 18/09/2013 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation de la lettre rectificative n° 1 (LR n° 1) au projet de budget pour l'exercice 2014 (PB 2014).

CONTENU : la présente lettre rectificative au projet de budget pour l'exercice 2014 porte sur :

- **la concentration en amont des crédits d'engagement** en ce qui concerne le programme-cadre pour la recherche et l'innovation (Horizon 2020), le programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (Erasmus), le programme COSME (pour les PME), en plus de la concentration des crédits en amont prévue pour l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) et déjà proposée dans le PB 2014, **à la suite de l'accord politique de juin 2013 concernant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020**;
- **l'assistance supplémentaire à Chypre** au titre des Fonds structurels, pour laquelle il est proposé de financer un montant de 100 millions EUR en faisant appel à la marge de la rubrique 1b (21,6 millions EUR) et **en mobilisant l'instrument de flexibilité** (à hauteur de 78,4 millions EUR);
- les conséquences, en termes de ressources humaines et financières, de la **nouvelle génération d'initiatives technologiques conjointes** (ITC);
- la création de lignes budgétaires assorties d'une mention «pour mémoire» afin de permettre à la Commission de gérer une partie de l'enveloppe nationale de l'assistance technique au titre des Fonds structurels et d'investissement européens à la demande des États membres qui connaissent des difficultés budgétaires temporaires.

L'incidence budgétaire nette de ces changements consiste en **une augmentation de 100 millions EUR des crédits d'engagement** par rapport au projet de budget 2014. La lettre rectificative ne propose **aucun changement aux crédits de paiement**.

Détail des modifications budgétaires :

1) **concentration des crédits d'engagements** : dans le droit fil de l'accord politique concernant le CFP 2014-2020, un montant maximal de 2,543 milliards EUR (aux prix de 2011) serait concentré en début de période en 2014 et en 2015, dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, pour atteindre des objectifs spécifiques en ce qui concerne la lutte contre le chômage des jeunes, la recherche, Erasmus, notamment pour les apprentissages, et les PME.

 L'accord prévoit en particulier :

 - 2,143 millions EUR pour l'emploi des jeunes,
 - 200 millions EUR pour Horizon 2020,
 - 150 millions EUR pour Erasmus,
 - 50 millions EUR pour COSME)

 entièrement prélevés sur les crédits à l'intérieur des rubriques et/ou entre celles-ci afin de ne pas modifier les plafonds annuels totaux par rubrique ou sous-rubrique pour la période 2014-2020.

La lettre rectificative tient compte de l'accord politique sur le nouveau CFP en adaptant en conséquence les enveloppes financières des programmes correspondants pour 2014 sous la rubrique 1a (compétitivité pour la croissance et l'emploi) et la rubrique 1b (cohésion économique, sociale et territoriale). Aucun changement n'est proposé en ce qui concerne la concentration des crédits en amont prévue pour l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) qui a déjà été incluse dans le PB 2014.

2) **Appui à Chypre** : au cours de sa réunion des 27 et 28 juin 2013, le Conseil européen a conclu qu'une assistance supplémentaire devait être accordée à Chypre. Le Conseil a dès lors invité le Parlement européen et le Conseil à examiner les possibilités offertes par les flexibilités du CFP, y compris l'instrument de flexibilité, afin de faire face à la situation particulièrement difficile de Chypre. La Commission propose dès lors d'allouer à Chypre une dotation supplémentaire sur 2 ans à charge des Fonds structurels (étalée en deux tranches égales sur 2014 et 2015) pour un montant total de 200 millions EUR en prix courants. Elle propose ainsi de renforcer les crédits d'engagement de 100 millions EUR en plus du projet de budget de 2014. Étant donné que ce montant supplémentaire dépasse la marge établie pour le plafond des dépenses de la rubrique 1b, **la Commission propose simultanément de mobiliser l'instrument de flexibilité pour 2014 pour un montant total de 78,4 millions EUR dans la rubrique 1b**, après avoir utilisé la marge.

3) **Incidence sur les ressources humaines et financières** : en ce qui concerne les ITC, il est proposé de financer les dépenses opérationnelles et d'appui pour chaque ITC et SESAR en 2014 (en crédits d'engagement et de paiement) au moyen d'un redéploiement à charge des principales lignes budgétaires opérationnelles des programmes d'Horizon 2020 concernés servant les mêmes objectifs politiques. La contribution totale de l'UE aux frais de fonctionnement de chaque ITC, qui s'élève à 3,5 millions EUR, serait prélevée sur les lignes budgétaires des dépenses d'appui existantes dans le cadre des programmes d'Horizon 2020.

4) **Création de lignes budgétaires** : ce dernier point est sans effet sur le plan budgétaire.

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 11/10/2013 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport commun d'Anne E. JENSEN (ADLE, DK) (section III – Commission) et de Monika HOHLMEIER (PPE, DE) (autres sections) sur la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014 – toutes sections.

Section III – Commission : les députés rappellent que les priorités budgétaires en 2014 sont la croissance économique durable, la compétitivité, la création d'emplois et la lutte contre le chômage des jeunes ainsi que le rôle de l'Union européenne dans le monde. Ils appellent la Commission et les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le budget de l'Union soit dépensé de manière efficiente et que toute action qu'il finance présente une valeur ajoutée européenne claire. Confirmant l'approche d'un **budget réaliste** et **disposant des fonds nécessaires** pour mettre en œuvre l'ensemble des programmes dans le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020 et éviter le déficit de paiements, les députés regrettent que **le Conseil ait décidé de procéder cette année encore aux réductions horizontales habituelles du projet de budget** (PB) dans le but de faire baisser artificiellement les ressources de l'Union pour 2014 d'un montant global de 240 millions EUR (-0,2%) en crédits d'engagement et de 1,061 milliard EUR (-0,8%) en crédits de paiement par rapport au PB, ce qui se traduit par une diminution considérable des engagements (-6%) comme des paiements (-6,6%) par rapport au budget 2013.

Les députés s'étonnent également de ce que, dans sa position, non seulement le Conseil n'a pas tenu compte de l'accord sur le CFP, concernant la concentration en amont des programmes Erasmus+, COSME et Horizon 2020, mais encore ait diminué les crédits prévus pour certains de ces programmes.

Les députés déplorent en outre que le Conseil ait introduit des réductions tant dans les crédits d'engagement que dans les crédits de paiement dans l'ensemble des rubriques :

- rubrique 1a : -0,36% en crédits d'engagement et -3,6% en crédits de paiement ;
- rubrique 4 : -0,21% en crédits d'engagement et -2,5% en crédits de paiement ;
- rubrique 5 : -1,78% en crédits d'engagement et de paiement.

Pour les députés, ces réductions sont en contradiction directe avec l'accord politique sur le CFP en ce qui concerne **la concentration en amont** et ne tiennent pas compte des priorités du Parlement, exposées dans sa résolution sur les orientations générales pour la préparation du budget 2014 et dans les recommandations concernant le mandat pour le trilogue sur le budget 2014.

Ils n'acceptent pas non plus l'argument du Conseil qui affirme que ces réductions portent sur des programmes peu utilisés ou donnant de mauvais résultats, puisqu'elles affectent des programmes qui n'ont même pas commencé ou ne tiennent pas compte du caractère pluriannuel des politiques de l'Union.

Ils déplorent pareillement les réductions arbitraires sur les lignes administratives et d'appui préjudiciables au bon lancement des nouveaux programmes. Ils appellent dès lors le Parlement européen à rétablir le projet de budget dans l'ensemble de ces lignes.

Les députés demandent en outre un **renversement de tendance** observé ces dernières années où le montant des paiements **restant à liquider à la fin de l'année a augmenté de façon exponentielle**. Ils demandent par conséquent au Conseil d'accepter un **engagement politique commun** visant à utiliser tous les moyens à disposition au titre du règlement sur le CFP pour la période 2014-2020, y compris le recours à la réserve pour imprévus et/ou la révision du plafond de paiements.

Contre la baisse linéaire des crédits : les députés indiquent qu'ils ne peuvent accepter la décision du Conseil de réduire les crédits d'engagement et les crédits de paiement, car ces montants sont le reflet des priorités politiques de l'Union dans une perspective à long terme de sortie de crise. D'une manière générale, dès lors, **les chiffres des crédits d'engagement du projet de budget doivent être rétablis**. Ils suggèrent, qui plus est, le relèvement

des crédits d'engagement au-delà des chiffres du PB pour une série de lignes budgétaires ayant trait **aux programmes qui apportent des avantages directs aux citoyens européens**, et contribuant à la réalisation des priorités de la stratégie Europe 2020 ainsi que les lignes affirmant les valeurs et la solidarité européennes dans le monde.

Le budget 2014 en chiffres : les députés appellent le Parlement à fixer le niveau global des crédits de 2014 à :

- 142,625 milliards EUR pour les crédits d'engagement et,
- 136,077 milliards EUR pour les crédits de paiement.

Ils demandent par conséquent **la mobilisation de l'instrument de flexibilité** pour un montant de 274,2 millions EUR en crédits d'engagement afin de renforcer le Fonds européen d'aide aux plus démunis, dans l'attente de l'accord définitif de l'autorité législative sur la base juridique. Dans la rubrique 4, l'instrument de flexibilité apporterait également un appui supplémentaire à Chypre et à l'aide humanitaire au Moyen-Orient.

Recettes : les députés plaident en faveur d'une budgétisation plus réaliste des recettes attendues des amendes imposées par la Commission aux entreprises qui enfreignent le droit de la concurrence de l'Union, ainsi qu'un examen plus poussé de la budgétisation de l'excédent dans le budget de manière à éviter une procédure complexe, **incompréhensible de l'extérieur**, qui consiste actuellement à le rendre aux États membres par une réduction de leur contribution fondée sur leur RNB.

Crédits de paiement : une fois de plus, les députés déplorent les réductions des paiements par le Conseil, qui se traduisent par une diminution de 9,5 milliards EUR (-6,6%) en crédits de paiement par rapport au budget adopté pour 2013 (y compris les budgets rectificatifs n° 1 à 5). Ils réaffirment l'absolue nécessité d'honorer les engagements passés, alors que le Conseil utilise les mêmes recettes que par le passé en réduisant artificiellement le niveau des paiements. Notamment, la position du Conseil de laisser une marge artificielle de 1 milliard EUR en dessous du plafond de paiements de 2014 **n'a aucun sens**, compte tenu de l'ampleur du montant de paiements restant à liquider attendu à la fin de l'année 2013.

La position du Conseil ne tient notamment pas compte de la grave pénurie de paiements dans le domaine de la politique de cohésion. Les députés rejettent donc fermement l'approche du Conseil sur les paiements et rétablissent le projet de budget en ce qui concerne les paiements pour la plupart des lignes réduites par le Conseil.

Au passage, les députés se félicitent de l'adoption par la Commission du projet de budget rectificatif n° 8/2013 (deuxième tranche du projet de budget rectificatif n° 2/2013), qui prévoit un montant supplémentaire de **3,9 milliards EUR pour les paiements restant à liquider de 2013** et qui est l'une des conditions pour mettre le règlement CFP aux voix.

Les députés reviennent en outre sur chacune des rubriques budgétaires et s'expriment comme suit :

- **Rubrique 1a** : les députés réaffirment leur soutien en faveur des programmes de l'UE dans le domaine de la recherche, de la compétitivité, de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de l'inclusion sociale, qui sont au cœur de la stratégie Europe 2020 et **rétablissent toutes les lignes ayant fait l'objet de réductions par le Conseil** de manière à ne pas affaiblir davantage cette rubrique. Ils augmentent également une série de lignes dans certains domaines prioritaires, tels que Horizon 2020, Erasmus+, la stratégie numérique, la politique des transports, le dialogue social, EURES et le volet microfinancement et entrepreneuriat social Progress, les événements annuels spéciaux et la qualité des statistiques européennes. Ils intègrent par ailleurs dans le budget 2014, l'accord politique sur le CFP en ce qui concerne la concentration en amont en 2014 des crédits pour les programmes Horizon 2020 pour un montant de 212,2 millions EUR, COSME pour un montant de 31,7 millions EUR et Erasmus+ pour un montant de 137,5 millions EUR. Ils coupent toutefois dans certains secteurs budgétaires comme la communication relative à l'Union économique et monétaire.

- **Rubrique 1b** : dans cette rubrique aussi le Conseil a diminué le niveau des paiements de -0,4% par rapport au PB. Les députés rappellent que la rubrique 1b comporte la plus grande partie des engagements actuels restant à liquider et que le montant des factures pendantes à la fin de 2013 pourrait s'élever à environ 20 milliards EUR pour la politique de cohésion, créant un gros déficit. Ils **refusent dès lors les réductions effectuées par le Conseil dans la rubrique 1b** car elles entraîneraient une pénurie de crédits de paiement bien plus grave encore. Ils rétablissent dans la foulée toutes les lignes budgétaires réduites par le Conseil sous cette rubrique, et proposent des montants supplémentaires en accordant des ressources provenant des Fonds structurels à Chypre, pour un montant total de 100 millions EUR.

 Ils décident également d'attribuer un montant total de crédits d'engagement de 500 millions EUR aux mesures de promotion de la cohésion sociale et d'atténuation des pires formes de pauvreté dans l'Union. Les députés approuvent par ailleurs la création de nouvelles lignes budgétaires spéciales destinées à l'assistance technique pour les cinq Fonds structurels.

- **Rubrique 2** : constatant que la rubrique 2 était la moins touchée par les réductions opérées par le Conseil, les députés rétablissent toutefois le PB pour toutes les lignes réduites par le Conseil et relèvent de 28 millions EUR les crédits d'engagement destinés au programme en faveur de la consommation de fruits à l'école.
- **Rubrique 3** : constatant les coupes proposées par la Commission et par le Conseil pour cette rubrique, les députés adoptent une politique générale de rétablissement du projet de budget sur toutes les lignes afin de garantir la bonne mise en œuvre des programmes et actions qui relèvent de cette rubrique. Ils mettent en avant la nécessité de renforcer la solidarité entre les États membres en matière **d'asile et de migration** et de faire en sorte que le budget de l'Union se fasse l'écho d'un engagement clair dans ce sens.
- **Rubrique 4** : ici encore, les députés déplorent les montants réduits par le Conseil sous la rubrique 4 (-0,21% en crédits d'engagement et -2,5% en crédits de paiement), qui avait déjà fait l'objet de la plus forte diminution dans le PB (-12,5% en crédits d'engagement et -8,2% en crédits de paiement) par rapport aux niveaux de 2013. Ils jugent inacceptables les réductions opérées par le Conseil sur les lignes prioritaires du Parlement et proposent de **rétablir le projet de budget en ce qui concerne les lignes réduites par le Conseil** en allant même au-delà des propositions de la Commission de 233 millions EUR pour l'aide humanitaire, l'instrument européen de voisinage, l'instrument de financement de la coopération au développement, l'instrument d'aide de préadhésion, l'instrument de stabilité et l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. Ils demandent à cet égard l'augmentation des crédits relatifs aux zones géographiques et domaines thématiques couverts par l'instrument de financement de la coopération au développement. Ils refusent la proposition de la Commission de séparer les

lignes géographiques et thématiques en **une ligne pour la réduction de la pauvreté et le développement durable** et une autre pour les questions de gouvernance, étant donné que cette nouvelle nomenclature ne fait pas de distinction entre les objectifs et les moyens dans la politique de développement.

Les députés appellent en outre le Parlement à mobiliser l'instrument de flexibilité à hauteur de 50 millions EUR afin de financer les besoins réels en termes de **contribution de l'Union au processus de paix au Moyen-Orient**. Ils suggèrent par ailleurs de mettre en réserve les 50 millions EUR supplémentaires dans l'attente d'une évaluation, par la Commission, de la bonne gestion de l'aide par l'Autorité palestinienne. Les députés demandent également une augmentation des crédits de paiement attribués à la réserve d'aide d'urgence (+147 millions EUR) afin d'empêcher que se reproduise la situation dans laquelle la Commission n'est pas en mesure de réagir en temps opportun à des crises humanitaires émergentes.

- **Rubrique 5** : les députés s'étonnent des réductions proposées par le Conseil dans la rubrique 5, pour un total de 153,283 millions EUR qui lui semblent injustifiées. Les députés rétablissent par conséquent le projet de budget en ce qui concerne toutes les lignes de dépenses administratives et de soutien et toutes les lignes de la rubrique 5 pour lesquelles le Conseil avait prévu des réductions, hormis la ligne relative aux rémunérations et indemnités de la section III, qui est réduite de -1,2 million EUR pour tenir compte de la contribution de l'Agence européenne des produits chimiques au financement des écoles européennes (II).

Agences : les députés refusent l'approche adoptée par la Commission en ce qui concerne le personnel, et selon laquelle le tableau des effectifs des agences devrait non seulement être réduit de 1% sur la base de l'accord politique sur le CFP, qui s'applique à toutes les institutions et tous les organes, mais contribuer également à hauteur de 1% des emplois à un "pool de redéploiement". Ils modifient dès lors le tableau des effectifs de la plupart des agences de façon à mettre en œuvre la réduction de 1% convenue mais ne le font pas, en revanche, pour les agences qui appliquaient déjà la réduction de 1+1% dans leur demande initiale.

Les députés décident par ailleurs d'augmenter les crédits alloués aux trois agences de surveillance financière ainsi qu'entre autre à FRONTEX et à EUROPOL.

Autres sections : d'une manière générale, les députés estiment que le budget de chaque institution de l'Union devrait être **traité individuellement**, sans appliquer de "solution à taille unique". Ils appellent au maintien des budgets du Parlement et du Conseil et s'inquiètent des réductions opérées par le Conseil, pour le projet de budget 2014, dans les ajustements salariaux du personnel de 1,7% pour 2011 et 2012 des institutions. Ils demandent dès lors un budget rectificatif pour couvrir les arriérés et les ajustements salariaux respectifs, si la Cour de justice venait à statuer en faveur de l'adaptation salariale prescrite par le statut.

En ce qui concerne le budget du Parlement européen, les députés demandent une nouvelle fois une feuille de route pour un **siège unique**.

Ils se félicitent par ailleurs de l'accord trouvé lors de la réunion de conciliation du 24 septembre 2013 par le Bureau et la commission des budgets et soulignent que le niveau global du budget du Parlement pour 2014 serait de 1.783.976.098 EUR, ce qui représente une réduction nette de 29.168.108 EUR par rapport à l'avant-projet d'état prévisionnel du 26 février 2013.

Ils approuvent les adaptations suivantes réalisées par rapport à l'état prévisionnel:

- incorporer les incidences de l'adoption du nouveau statut et des changements y afférents au tableau des effectifs ;
- tenir compte des économies découlant du remplacement, à Luxembourg, du bâtiment PRES par le bâtiment GEOS ;
- réduire les crédits destinés à la Maison de l'Histoire européenne en raison de la contribution de la Commission.

D'autres modifications budgétaires techniques ont été approuvées pour les autres institutions de l'UE.

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 16/10/2013 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation d'une lettre rectificative ° 2 (LR n° 2) au projet de budget pour l'exercice 2014.

CONTENU : la LR n° 2 au projet de budget 2014 porte sur :

- **la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles** (RPT, c'est-à-dire les droits de douane et les cotisations «sucre») **à percevoir en 2014**, afin de prendre en considération l'évolution de la situation jusqu'à octobre 2013, dans la perception des RPT ;
- **l'actualisation**, ligne par ligne, **des besoins estimés pour les dépenses agricoles**. Outre la modification des éléments de marché, la LR n° 2 /2014 intègre l'impact des décisions agricoles adoptées depuis l'établissement du PB 2014, les estimations révisées des besoins pour certains paiements directs ainsi que des propositions qui sont susceptibles d'avoir un effet important au cours de l'exercice budgétaire à venir ;
- une **actualisation de la situation relative aux accords internationaux en matière de pêche**;
- les conséquences, en termes de ressources humaines et financières, de la délégation prévue aux **agences exécutives de la gestion de programmes** opérationnels au titre du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) : le PB 2014 repose sur une approche de «*statu quo*», selon laquelle **les effectifs et le niveau des subventions de chaque agence exécutive devraient être maintenus au niveau constant de 2013** dans l'attente des résultats de l'analyse coûts/avantages et de l'examen ultérieur des résultats de cette analyse dans le cadre des propositions de la Commission concernant la délégation des programmes de dépenses. Les ajustements opérés dans la lettre rectificative tiennent compte des incidences en termes de ressources de la délégation prévue des programmes 2014-2020, tant pour les agences exécutives que pour la Commission ;
- **l'intégration du nouveau groupe de fonctions AST/SC** dans les tableaux des effectifs des institutions et organes de l'UE (la Commission propose de créer le nouveau groupe de fonctions AST/SC sans indiquer, à ce stade, les chiffres exacts pour chaque grade).

Impact budgétaire de ces modifications : l'impact budgétaire net de ces modifications est une **diminution de 4,9 millions EUR** par rapport au projet de budget 2014 (y compris LR n° 1/2014), en crédits d'engagement et de paiement.

N.B. : avec la présente lettre rectificative, la Commission attire l'attention du Parlement européen et du Conseil sur les mesures qui sont nécessaires en cas de retard dans l'adoption de certaines nouvelles bases légales liées au cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, ainsi que sur les mesures correctives proposées, qui pourraient se révéler nécessaires avant l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales.

L'accord politique sur le nouveau CFP est intervenu en juin 2013 et l'élaboration des bases légales de certains programmes pour la période 2014-2020 est encore en cours. Si certains de ces programmes n'étaient pas adoptés avant la fin 2013, cela créerait un **vide juridique**, notamment pour les programmes en cours qui s'achèvent à la fin de l'année 2013, et qui seront incorporés dans des programmes et instruments nouveaux.

Pour assurer la continuité de la mise en œuvre des programmes en cours (qui ont déjà été approuvés), et compte tenu de l'accord politique intervenu dans les négociations du CFP sur les nouveaux programmes et les enveloppes financières correspondantes, **il est prévu de continuer à utiliser les crédits destinés à l'assistance technique et à l'appui administratif nécessaires à la mise en œuvre des programmes concernés**, notamment dans l'éventualité d'une période transitoire avant l'adoption définitive des nouvelles bases légales.

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 23/10/2013 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 480 voix pour, 119 voix contre et 86 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014.

Section III – Commission : le Parlement rappelle que les priorités budgétaires en 2014 sont la croissance économique durable, la compétitivité, la création d'emplois et la lutte contre le chômage des jeunes ainsi que le rôle de l'Union européenne dans le monde. Il appelle la Commission et les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le budget de l'Union soit dépensé de manière efficiente et que toute action qu'il finance présente une valeur ajoutée européenne claire. Confirmant l'approche d'un **budget réaliste** et **disposant des fonds nécessaires** pour mettre en œuvre l'ensemble des programmes dans le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020 et éviter le déficit de paiements, le Parlement regrette que **le Conseil ait décidé de procéder cette année encore aux réductions horizontales habituelles du projet de budget** (PB) dans le but de faire baisser artificiellement les ressources de l'Union pour 2014 d'un montant global de 240 millions EUR (-0,2%) en crédits d'engagement et de 1,061 milliard EUR (-0,8%) en crédits de paiement par rapport au PB, ce qui se traduit par une diminution considérable des engagements (-6%) comme des paiements (-6,6%) par rapport au budget 2013.

Le Parlement s'étonne également de ce que, dans sa position, non seulement le Conseil n'a pas tenu compte de l'accord sur le CFP, concernant la concentration en amont des programmes Erasmus+, COSME et Horizon 2020, mais encore ait diminué les crédits prévus pour certains de ces programmes.

Il déplore en outre que le Conseil ait introduit des réductions tant dans les crédits d'engagement que dans les crédits de paiement dans l'ensemble des rubriques :

- rubrique 1a : -0,36% en crédits d'engagement et -3,6% en crédits de paiement ;
- rubrique 4 : -0,21% en crédits d'engagement et -2,5% en crédits de paiement ;
- rubrique 5 : -1,78% en crédits d'engagement et de paiement.

Pour le Parlement, ces réductions sont en contradiction directe avec l'accord politique sur le CFP en ce qui concerne **la concentration en amont** et ne tiennent pas compte de ses priorités telles qu'exposées dans sa résolution sur les orientations générales pour la préparation du budget 2014 et dans les recommandations concernant le mandat pour le trilogue sur le budget 2014.

Il n'accepte pas non plus l'argument du Conseil qui affirme que ces réductions portent sur des programmes peu utilisés ou donnant de mauvais résultats, puisqu'elles affectent des programmes qui n'ont même pas commencé ou ne tiennent pas compte du caractère pluriannuel des politiques de l'Union.

Le Parlement déplore pareillement les réductions arbitraires sur les lignes administratives et d'appui préjudiciables au bon lancement des nouveaux programmes. Il rétablit dès lors le projet de budget dans l'ensemble de ces lignes.

Le Parlement demande en outre un **renversement de tendance** observé ces dernières années où le montant des paiements **restant à liquider à la fin de l'année a augmenté de façon exponentielle**. Il appelle par conséquent le Conseil à accepter un **engagement politique commun** visant à utiliser tous les moyens à disposition au titre du règlement sur le CFP pour la période 2014-2020, y compris le recours à la réserve pour imprévus et/ou la révision du plafond de paiements.

Contre la baisse linéaire des crédits : le Parlement indique qu'il ne peut accepter la décision du Conseil de réduire les crédits d'engagement et les crédits de paiement, car ces montants sont le reflet des priorités politiques de l'Union dans une perspective à long terme de sortie de crise. D'une manière générale, dès lors, **les chiffres des crédits d'engagement du projet de budget doivent être rétablis**. Il suggère, qui plus est, le relèvement des crédits d'engagement au-delà des chiffres du PB pour une série de lignes budgétaires ayant trait **aux programmes qui apportent des avantages directs aux citoyens européens**, et contribuant à la réalisation des priorités de la stratégie Europe 2020 ainsi que les lignes affirmant les valeurs et la solidarité européennes dans le monde.

Le budget 2014 en chiffres : le Parlement fixe le niveau global des crédits de 2014 à :

- 142,625 milliards EUR pour les crédits d'engagement et,

- 136,077 milliards EUR pour les crédits de paiement.

Il demande par conséquent **la mobilisation de l'instrument de flexibilité** pour un montant de 274,2 millions EUR en crédits d'engagement afin de renforcer le Fonds européen d'aide aux plus démunis, dans l'attente de l'accord définitif de l'autorité législative sur la base juridique. Dans la rubrique 4, l'instrument de flexibilité apporterait également un appui supplémentaire à Chypre et à l'aide humanitaire au Moyen-Orient.

Recettes : le Parlement plaide en faveur d'une budgétisation plus réaliste des recettes attendues des amendes imposées par la Commission aux entreprises qui enfreignent le droit de la concurrence de l'Union, ainsi qu'un examen plus poussé de la budgétisation de l'excédent dans le budget de manière à éviter une procédure complexe, **incompréhensible de l'extérieur**, qui consiste actuellement à le rendre aux États membres par une réduction de leur contribution fondée sur leur RNB.

Crédits de paiement : une fois de plus, le Parlement déplore les réductions des paiements introduites par le Conseil, qui se traduisent par une diminution de 9,5 milliards EUR (-6,6%) en crédits de paiement par rapport au budget adopté pour 2013 (y compris les budgets rectificatifs n° 1 à 5). Il réaffirme **l'absolue nécessité d'honorer les engagements passés**, alors que le Conseil utilise les mêmes recettes que par le passé en réduisant artificiellement le niveau des paiements. Notamment, la position du Conseil de laisser une marge artificielle de 1 milliard EUR en dessous du plafond de paiements de 2014 **n'a aucun sens**, compte tenu de l'ampleur du montant de paiements restant à liquider attendu à la fin de l'année 2013.

La position du Conseil ne tient notamment pas compte de la grave pénurie de paiements dans le domaine de la politique de cohésion. Le Parlement rejette dès lors fermement l'approche du Conseil sur les paiements et rétablit le projet de budget en ce qui concerne les paiements pour la plupart des lignes réduites par le Conseil.

Au passage, le Parlement se félicite de l'adoption par la Commission du projet de budget rectificatif n° 8/2013 (deuxième tranche du projet de budget rectificatif n° 2/2013), qui prévoit un montant supplémentaire de **3,9 milliards EUR pour les paiements restant à liquider de 2013** et qui représente une des conditions fondamentales pour mettre le règlement CFP aux voix.

Le Parlement revient sur chacune des rubriques budgétaires et s'exprime comme suit :

- **Rubrique 1a** : le Parlement réaffirme son soutien en faveur des programmes de l'UE dans le domaine de la recherche, de la compétitivité, de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de l'inclusion sociale, qui sont au cœur de la stratégie Europe 2020 et **rétablit toutes les lignes ayant fait l'objet de réductions par le Conseil** de manière à ne pas affaiblir davantage cette rubrique. Dans un amendement adopté en Plénière, le Parlement prend en outre la décision de **préfinancer les crédits pour une série de lignes** dans certains domaines prioritaires, tels que Horizon 2020, COSME et Erasmus+ (ce qui ne représente pas une augmentation, car le montant total de ces programmes durant le CFP pour la période 2014-2020 n'a pas été modifié), et de renforcer la stratégie numérique, la politique des transports, le dialogue social, EURES, l'instrument de microfinancement Progress et l'entrepreneuriat social, les événements annuels spéciaux et la qualité des statistiques européennes. Il intègre par ailleurs dans le budget 2014, l'accord politique sur le CFP en ce qui concerne la concentration en amont en 2014 des crédits pour les programmes Horizon 2020 pour un montant de 212,2 millions EUR, COSME pour un montant de 31,7 millions EUR et Erasmus+ pour un montant de 137,5 millions EUR. Il coupe toutefois dans certains secteurs budgétaires comme la communication relative à l'Union économique et monétaire.

- **Rubrique 1b** : dans cette rubrique aussi le Conseil a diminué le niveau des paiements de -0,4% par rapport au PB. Le Parlement rappelle que la rubrique 1b comporte la plus grande partie des engagements actuels restant à liquider et que le montant des factures pendantes à la fin de 2013 pourrait s'élever à environ 20 milliards EUR pour la politique de cohésion, créant un gros déficit. Il **refuse dès lors les réductions effectuées par le Conseil dans la rubrique 1b** car elles entraîneraient une pénurie de crédits de paiement bien plus grave encore. Il rétablit dans la foulée toutes les lignes budgétaires réduites par le Conseil sous cette rubrique, et propose des montants supplémentaires en accordant des ressources provenant des Fonds structurels à Chypre, pour un montant total de 100 millions EUR.

 Il décide également d'attribuer un montant total de crédits d'engagement de 500 millions EUR aux mesures de promotion de la cohésion sociale et d'atténuation des pires formes de pauvreté dans l'Union. Le Parlement approuve par ailleurs la création de nouvelles lignes budgétaires spéciales destinées à l'assistance technique pour les cinq Fonds structurels.

- **Rubrique 2** : constatant que la rubrique 2 était la moins touchée par les réductions opérées par le Conseil, le Parlement rétablit le PB pour toutes les lignes réduites par le Conseil et relève de 28 millions EUR les crédits d'engagement destinés au programme en faveur de la consommation de fruits à l'école.
- **Rubrique 3** : le Parlement adopte une politique générale de rétablissement du projet de budget sur toutes les lignes afin de garantir la bonne mise en œuvre des programmes et actions qui relèvent de cette rubrique. Il met en avant la nécessité de renforcer la solidarité entre les États membres en matière **d'asile et de migration** et de faire en sorte que le budget de l'Union se fasse l'écho d'un engagement clair dans ce sens.
- **Rubrique 4** : le Parlement déplore à nouveau les montants réduits par le Conseil sous la rubrique 4 (-0,21% en crédits d'engagement et -2,5% en crédits de paiement), qui avait déjà fait l'objet de la plus forte diminution dans le PB (-12,5% en crédits d'engagement et -8,2% en crédits de paiement) par rapport aux niveaux de 2013. Il juge inacceptable les réductions opérées par le Conseil sur les lignes prioritaires du Parlement et propose de **rétablir le projet de budget en ce qui concerne les lignes réduites par le Conseil** en allant même au-delà des propositions de la Commission de 233 millions EUR pour l'aide humanitaire, l'instrument européen de voisinage, l'instrument de financement de la coopération au développement, l'instrument d'aide de préadhésion, l'instrument de stabilité et l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. Il demande à cet égard l'augmentation des crédits relatifs aux zones géographiques et domaines thématiques couverts par l'instrument de financement de la coopération au développement. Il refuse la proposition de la Commission de séparer les lignes géographiques et thématiques en **une ligne pour la réduction de la pauvreté et le développement durable** et une autre pour les questions de gouvernance, étant donné que cette nouvelle nomenclature ne fait pas de distinction entre les objectifs et les moyens dans la politique de développement.

 Le Parlement appelle en outre à **mobiliser l'instrument de flexibilité à hauteur de 50 millions EUR** afin de financer les besoins réels en termes de **contribution de l'Union au processus de paix au Moyen-Orient**. Le Parlement souligne l'importance de doter l'UNRWA des moyens

nécessaires pour lui permettre d'agir et de garantir la sécurité et les moyens de subsistance des réfugiés compte tenu de l'instabilité dans la région. Le Parlement demande également une augmentation des crédits de paiement attribués à la réserve d'aide d'urgence (+147 millions EUR) afin d'empêcher que se reproduise la situation dans laquelle la Commission n'est pas en mesure de réagir en temps opportun à des crises humanitaires émergentes.

- **Rubrique 5** : le Parlement s'étonne des réductions proposées par le Conseil dans la rubrique 5, pour un total de 153,283 millions EUR qui lui semblent injustifiées. Il rétablit par conséquent le projet de budget en ce qui concerne toutes les lignes de dépenses administratives et de soutien et toutes les lignes de la rubrique 5 pour lesquelles le Conseil avait prévu des réductions, hormis la ligne relative aux rémunérations et indemnités de la section III, qui est réduite de -1,2 million EUR pour tenir compte de la contribution de l'Agence européenne des produits chimiques au financement des écoles européennes (II).

Agences : le Parlement refuse l'approche adoptée par la Commission en ce qui concerne le personnel, et selon laquelle le tableau des effectifs des agences devrait non seulement être réduit de 1% sur la base de l'accord politique sur le CFP qui s'applique à toutes les institutions et tous les organes, mais contribuer également à hauteur de 1% des emplois à un "pool de redéploiement". Il modifie dès lors le tableau des effectifs de la plupart des agences de façon à mettre en œuvre la réduction de 1% convenue mais ne le fait pas, en revanche, pour les agences qui appliquaient déjà la réduction de 1+1% dans leur demande initiale.

Le Parlement décide par ailleurs d'augmenter les crédits alloués aux trois agences de surveillance financière ainsi qu'entre autre à **FRONTEX** et à EUROPOL.

Autres sections : d'une manière générale, le Parlement estime que le budget de chaque institution de l'Union devrait être **traité individuellement**, sans appliquer de "solution à taille unique". Il appelle au maintien des budgets du Parlement et du Conseil et s'inquiète des réductions opérées par le Conseil, pour le projet de budget 2014, dans les ajustements salariaux du personnel de 1,7% pour 2011 et 2012 des institutions. Il demande dès lors un budget rectificatif pour couvrir les arriérés et les ajustements salariaux respectifs, si la Cour de justice venait à statuer en faveur de l'adaptation salariale prescrite par le statut.

En ce qui concerne son propre budget, le Parlement européen demande une nouvelle fois une feuille de route pour un **siège unique**.

Il indique que le niveau global du budget du Parlement pour 2014 serait de 1.783.976.098 EUR, ce qui représente une réduction nette de 29.168.108 EUR par rapport à l'avant-projet d'état prévisionnel du 26 février 2013.

Il approuve les adaptations suivantes réalisées par rapport à l'état prévisionnel:

- incorporer les incidences de l'adoption du nouveau statut et des changements y afférents au tableau des effectifs ;
- tenir compte des économies découlant du remplacement, à Luxembourg, du bâtiment PRES par le bâtiment GEOS ;
- réduire les crédits destinés à la Maison de l'Histoire européenne en raison de la contribution de la Commission.

D'autres modifications budgétaires techniques ont été approuvées pour les autres institutions de l'UE.

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 14/11/2013 - Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière

La délégation du Parlement européen au Comité de conciliation budgétaire a adopté le rapport commun d'Anne E. JENSEN (ADLE, DK) (section III – Commission) et de Monika HOHLMEIER (PPE, DE) (autres sections) sur le projet commun relatif au projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014 tel qu'approuvé par le comité de conciliation.

Les discussions au sein du comité de conciliation visaient à **trouver un compromis en vue de combler le fossé entre la position du Conseil et les amendements du Parlement européen sur le projet de budget pour 2014 tel que proposé par la Commission européenne**.

Pour rappel, 2014 est la première année du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020.

L'accord conclu sur le budget de l'UE pour 2014 vise également à **trouver une solution au problème du déficit budgétaire de paiement** pour l'exercice en cours.

En ce qui concerne les chiffres, les deux institutions sont convenues d'inscrire au budget de l'UE pour 2014 :

- **135,50 milliards EUR en crédits de paiement** et
- **142,64 milliards EUR en crédits d'engagement**.

Ces montants représentent une diminution de 6,5% des crédits de paiement et de 6,2% des crédits d'engagement par rapport au budget 2013.

De manière générale, les députés se sont assurés que les victimes des inondations et de la sécheresse catastrophique de 2013 soient indemnisées et que les priorités politiques pour 2014 soient prises en compte : éducation, emploi, recherche, innovation, gestion des frontières et aide humanitaire.

Par ailleurs, le compromis assure la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour venir en aide à Chypre.

Le compromis comprend en outre le renforcement du budget de :

- FRONTEX,
- Bureau d'appui en matière d'asile,

- EUROPOL.

Des fonds supplémentaires pour le processus de paix et l'assistance financière aux Territoires palestiniens ont également été prévus dans le cadre de l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA).

S'efforçant de maintenir le niveau du budget de l'UE en ligne avec les capacités de financement des États membres, le comité de conciliation a fait une série de déclarations communes qui peuvent se résumer comme suit :

- *Crédits de paiement*: le Parlement européen et le Conseil ont rappelé la nécessité d'assurer une évolution ordonnée des paiements **afin d'éviter tout changement anormal des engagements restant à liquider** (le «RAL») **sur le budget 2015**. À cet égard, les députés ont indiqué qu'ils auraient recours, le cas échéant, aux différents **mécanismes de flexibilité** prévus par le nouveau règlement CFP.

En ce qui concerne les crédits de paiement, les députés ont appelé la Commission à **engager toute initiative jugée nécessaire**, sur la base des dispositions du projet de règlement CFP et du règlement financier, pour couvrir les engagements assignés par le traité en attirant l'attention sur le fait qu'en cas de besoins supplémentaires en crédits de paiements, un budget rectificatif devrait être adopté, si les crédits inscrits dans le budget 2014 se révélaient insuffisants pour couvrir les dépenses prévues. Le Parlement européen et le Conseil devraient alors prendre position sur tout éventuel projet de budget rectificatif aussi rapidement que possible afin **d'éviter de nouvelles insuffisances de crédits de paiement**.

Parallèlement, le Parlement européen et le Conseil devraient s'engager à traiter rapidement tout transfert de crédits de paiement, y compris entre rubriques du cadre financier, afin de faire le meilleur usage possible des crédits de paiement inscrits au budget et d'aligner les crédits à l'exécution effectives et aux besoins réels de dépenses.

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission se sont également engagés à surveiller activement, tout au long de l'année, l'état de l'exécution du budget 2014, en particulier pour ce qui est des sous -rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) et le développement rural au titre de la rubrique 2 (Croissance durable : Ressources naturelles). Ce monitorage prendrait la forme de **rencontres interinstitutionnelles dédiées** au bilan de la mise en œuvre des crédits de paiement et à la révision des prévisions.

- ***Agences décentralisées*** : le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont rappelé également l'importance de **réduire progressivement les niveaux du personnel** de toutes les institutions, organes et agences de l'UE **de 5% sur 5 ans**.

Ils sont également convenus de la nécessité d'un **examen plus approfondi et plus régulier** des agences décentralisées pour assurer la mise en place d' une approche cohérente en la matière. La mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel spécifique dans ce domaine est en outre évoquée en vue de définir un plan de développement clair des agences sur base de critères objectifs.

- ***Rubrique 5 et ajustement salarial*** : le Parlement et le Conseil ont en outre décidé que les crédits liés aux ajustements de salaire de l'ordre de 1,7% pour 2011 et 1,7% pour 2012 ne devaient pas être inclus à ce stade dans le budget 2014.

- ***Représentants spéciaux de l'UE*** : une déclaration appelle à examiner le transfert des crédits prévus pour le financement des Représentants spéciaux de l'Union européenne du budget de la Commission (section III) à celui du Service européen pour l'action extérieure (section X) dans le cadre de la procédure budgétaire 2015.

L'accord comprend également l'adoption du **projet de** budget rectificatif **n° 9 pour 2013, qui mobilise le Fonds de solidarité de l'UE à hauteur de 400,5 millions EUR** en vue de faire face aux dégâts causés en 2013 par les inondations en Allemagne (360,5 millions), en Autriche (21,7 millions) et en République tchèque (15,9 millions) et par la sécheresse en Roumanie (2,5 millions).

En conclusion, les députés ont appelé le Parlement européen à approuver le projet commun adopté par le comité de conciliation et à confirmer l' ensemble des déclarations communes interinstitutionnelles.

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 20/11/2013 - Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement

Le Parlement européen a adopté par 494 voix pour, 158 voix contre et 13 abstentions une résolution législative sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014, approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire.

Le Parlement approuve le projet commun dont est convenu le comité de conciliation.

La Plénière a en outre approuvé l'ensemble des déclarations communes du Parlement, du Conseil et de la Commission figurant dans les conclusions communes arrêtées par le comité de conciliation et annexées à la résolution.

Les principaux points du projet commun peuvent se résumer comme suit :

Budget 2014 : en ce qui concerne les chiffres, les deux institutions sont convenues d'inscrire au budget de l'UE pour 2014 :

- **135,50 milliards EUR en crédits de paiement** et
- **142,64 milliards EUR en crédits d'engagement**.

Ces montants représentent une diminution de 6,5% des crédits de paiement et de 6,2% des crédits d'engagement par rapport au budget 2013.

Le projet commun inclut par ailleurs l'adoption des budgets rectificatifs 8/2013 et 9/2013.

Questions horizontales : le projet commun a en outre fixé :

- le nombre de postes et la contribution du budget de l'Union pour l'ensemble des organismes décentralisés (dont FRONTEX, le Bureau d'appui en matière d'asile et EUROPOL) et certaines initiatives conjointes ;

- les projets pilotes et actions préparatoires qui seraient financées à hauteur de 79,4 millions EUR en crédits d'engagement.

Rubriques de dépenses du cadre financier : le projet commun comporte en particulier une série de lignes budgétaires modifiées. Parmi celles-ci, figurent :

- **Rubrique 1a** : la création de lignes budgétaires en vue de financer la politique d'information, de consultation et de participation des travailleurs et le renforcement du dialogue social ; le financement d'évènements spéciaux comme les Jeux olympiques spéciaux d'été qui se dérouleront à Anvers (BE) ;
- **Rubrique 1b** : l'attribution d'un montant de 134,9 millions EUR en crédits d'engagement au Fonds européen d'aide aux plus démunis et la mobilisation d'un montant de 89,3 millions EUR au titre de l'instrument de flexibilité en vue d'octroyer une assistance supplémentaire à Chypre ;
- **Rubrique 2** : la participation de l'Union à l'exposition universelle Milan 2015, à hauteur de 1 million EUR en engagements ;
- **Rubrique 3** : le renforcement du programme «Europe pour les citoyens», du sous-programme MEDIA et de certaines actions liées au multimédia pour un montant total de 11 millions EUR en engagements ;
- **Rubrique 4** : la clarification de la nomenclature budgétaire afin de mieux identifier les zones de pays tiers pouvant bénéficier d'aides financières européennes et le renforcement de la ligne budgétaire consacrée au soutien au processus de paix ainsi que l'aide financière à la Palestine à hauteur de 50 millions EUR ;
- **Rubrique 5** : l'adaptation des crédits et/ou postes attribués à certaines institutions de l'UE. Les tableaux des effectifs des institutions ont en outre été modifiés afin de tenir compte de la création, dans le statut du personnel, d'un nouveau groupe de fonctions AST/SC.

Crédits de paiements : une série de nouveaux montants ont été prévus dont en particulier :

- 150 millions EUR pour le Fonds de solidarité de l'Union ;
- 200 millions EUR pour le soutien au processus de paix au Moyen-Orient.

Á noter encore la création d'une série de nouvelles lignes budgétaires ainsi que la mise en réserve d'un montant de 2 millions EUR pour la communication relative à l'UEM.

Déclarations communes : s'efforçant de maintenir le niveau du budget de l'UE en ligne avec les capacités de financement des États membres, le comité de conciliation a fait une série de déclarations communes qui peuvent se résumer comme suit :

- ***Crédits de paiement***: le Parlement européen et le Conseil ont rappelé la nécessité d'assurer une évolution ordonnée des paiements **afin d'éviter tout changement anormal des engagements restant à liquider** (le «RAL») **sur le budget 2015**. À cet égard, le Parlement indique qu'il aura recours, le cas échéant, aux différents **mécanismes de flexibilité** prévus par le nouveau règlement CFP.

En ce qui concerne les crédits de paiement, la Commission est **engagée à prendre toute initiative jugée nécessaire**, sur la base des dispositions du règlement CFP et du règlement financier, pour couvrir tout montant nécessaire si les crédits inscrits au budget 2014 s'avéraient insuffisants pour couvrir les dépenses. Le Parlement européen et le Conseil devraient alors se prononcer aussi rapidement que possible sur tout budget rectificatif pertinent pour **éviter d'éventuelles nouvelles insuffisances de crédits de paiement**.

Parallèlement, le Parlement européen et le Conseil devraient s'engager à traiter rapidement tout transfert de crédits de paiement, y compris entre rubriques du cadre financier, de façon à utiliser au mieux les crédits de paiement inscrits au budget et à les adapter aux besoins concrets et à une exécution effective.

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission se sont également engagés à surveiller activement, tout au long de l'année, l'état de l'exécution du budget 2014, en particulier pour ce qui est des sous-rubrique 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale) et le développement rural au titre de la rubrique 2 (Croissance durable : Ressources naturelles). Ce suivi prendrait la forme de **réunions interinstitutionnelles spécialement organisées**, afin de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions révisées.

- ***Agences décentralisées*** : le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont rappelé l'importance de **réduire progressivement les niveaux du personnel** de toutes les institutions, organes et agences de l'UE **de 5% sur 5 ans**.

Ils sont également convenus de la nécessité d'un **examen plus approfondi et plus régulier** des agences décentralisées pour assurer la mise en place d' une approche cohérente en la matière. La mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel spécifique dans ce domaine a en outre été évoquée en vue de définir une trajectoire de développement claire pour les agences sur base de critères objectifs.

- ***Rubrique 5 et ajustement salarial*** : le Parlement et le Conseil ont décidé que les crédits liés aux ajustements de salaire à hauteur de 1,7% pour 2011 et de 1,7% pour 2012 ne devaient pas être inclus à ce stade dans le budget 2014.

- ***Représentants spéciaux de l'UE*** : une déclaration a en outre appelé à examiner le transfert des crédits prévus pour le financement des «Représentants spéciaux de l'Union européenne» du budget de la Commission (section III) à celui du Service européen pour l'action extérieure (section X) dans le cadre de la procédure budgétaire 2015.

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 20/11/2013 - Acte final

CONTENU : adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014.

ACTE LÉGISLATIF : 2014/67/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a voté l'adoption du budget 2014 de l'UE, conformément au compromis global obtenu au sein du comité de conciliation budgétaire des 12 novembre 2013.

Le budget 2014, 1er budget de la nouvelle période de programmation financière 2014-2020 : le budget 2014 est le premier relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020. Plusieurs axes le caractérisent dont : i) la préservation des budgets des États membres afin de ne pas mettre de pression supplémentaire sur les efforts nationaux d'assainissement; ii) le maintien de marges suffisantes sous les plafonds du CFP; iii) le financement de mesures visant à stimuler la croissance et à créer des emplois, en particulier pour les jeunes.

Principaux chiffres et axes politiques du budget 2014: le montant global du budget 2014 se présente comme suit :

- **crédits d'engagements** : 142,64 milliards EUR, ce qui représente une baisse de 6,2% par rapport au budget 2013 et laisse une marge de 445,4 millions EUR ;
- **crédits de paiements** : 135,50 milliards EUR, soit une baisse de 6,5% par rapport à 2013 (y compris tous les fonds supplémentaires approuvés via le budget rectificatif 9/2013), ce qui laisse une marge de 711,4 millions EUR sous le plafond du CFP.

Le budget 2014 prévoit 64 milliards EUR en crédits d'engagement et 62,4 milliards EUR en crédits de paiement pour soutenir une **croissance intelligente et inclusive**. Des montants de 59,3 milliards EUR en crédits d'engagement et de 56,5 milliards EUR en crédits de paiement sont disponibles pour des mesures en faveur d'une **croissance durable**.

En ce qui concerne les différents programmes, le budget de l'UE pour 2014 comprend :

- 9,3 milliards EUR en crédits d'engagement et 6,3 milliards EUR en crédits de paiements pour le programme-cadre pour la recherche "**Horizon 2020**",
- 3,6 milliards EUR en crédits d'engagement et 900 millions EUR en crédits de paiement destinés au démarrage **de l'initiative pour l'emploi des jeunes**,
- 920 millions EUR en crédits d'engagement et 785 millions EUR en crédits de paiement au titre de l'aide humanitaire, destinés notamment aux **victimes de la guerre civile en Syrie et aux réfugiés de Lampedusa**.

Le budget 2014 - Montants rubrique par rubrique :

- **Rubrique 1 : CROISSANCE INTELLIGENTE ET INCLUSIVE** : cette rubrique est affectée d'un montant de 63,986 milliards EUR en engagements et de 62,393 milliards EUR en paiement. Elle inclut 2 sous-rubriques spécifiques et couvre 44,9% du budget :
 - **1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi (11,6% du budget)**: les engagements ont été fixés à 16,5 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 76 millions EUR sous le plafond du CFP. Les programmes spécifiques de cette rubrique sont les suivants (en engagements): i) le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" : 9 milliards EUR ; ii) Erasmus+ : 1,6 milliard EUR ; iii) COSME, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises : 275,3 millions EUR. Cette rubrique finance également les trois autorités européennes de surveillance financière (Autorité bancaire européenne, Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles et Autorité européenne des marchés financiers). Les paiements ont été fixés à 11,4 milliards EUR.
 - **1b - Cohésion économique, sociale et territoriale (33,3% du budget)**: les engagements de cette rubrique ont été fixés à 47,5 milliards EUR. L'instrument de flexibilité est mobilisé à hauteur de 89,3 millions EUR (montants dépassant le plafond du CFP) pour faire face à la situation particulièrement difficile à Chypre. Ce pays bénéficierait d'une aide supplémentaire de 100 millions EUR en crédits d'engagement, provenant du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen (voir procédure 2013/2223 (BUD)). En ce qui concerne l'aide aux plus démunis, un montant supplémentaire de 134,9 millions EUR en crédits d'engagement sera financé dans le cadre du Fonds social européen. En outre, chacune des deux stratégies macrorégionales sur la région de la mer Baltique et la région du Danube ont été renforcées. Les paiements s'élèvent à 51 milliards EUR.

- **Rubrique 2 – CROISSANCE DURABLE : RESSOURCES NATURELLES** : cette rubrique se caractérise par des engagements fixés à 59,3 milliards EUR, dont 43,8 milliards EUR sont disponibles pour les dépenses de marché et paiements directs, à savoir le premier pilier de la politique agricole commune. La Commission devra mettre à jour les montants de cette rubrique pour tenir compte des besoins les plus récents en matière de dépenses agricoles et d'accords internationaux de pêche. Le programme environnement et d'action pour le climat (LIFE) bénéfice d'une enveloppe de 405 millions EUR en engagements. La rubrique finance en outre tous les Fonds agricoles (FEAGA – Feader). La marge s'élève à 35,8 millions EUR. Les paiements ont été fixés à 56,5 milliards EUR.

- **Rubrique 3 : SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ** : cette rubrique n'est plus subdivisée en deux parties comme dans la précédente période de programmation. Les engagements ont été fixés à 2,2 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 7 millions EUR. Les crédits destinés aux agences décentralisées dont FRONTEX, le Bureau européen d'appui en matière d'asile et EUROPOL ont été renforcés pour atteindre 490 millions EUR. Cette rubrique finance également les nouveaux Fonds «Asile et Migration» et «Sécurité intérieure» (403 millions EUR chacun en engagements) ainsi que le futur programme «Europe créative» dans le domaine de la culture (184 millions EUR). Les paiements s'élèvent à 1,7 milliard EUR.

- **Rubrique 4 - L'UE-PARTENAIRE MONDIAL** : cette rubrique atteint 8,3 milliards EUR en engagements, ce qui laisse une marge de 10 millions EUR. Parmi les programmes majeurs de la politique extérieure financés par cette rubrique on épinglera l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP, 1,6 milliard EUR), l'Instrument européen de voisinage (IEV, 2,2 milliards EUR), l'Instrument de coopération au développement (ICD, 2,3

milliards EUR), l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH, 184 millions EUR) et l'Instrument de stabilité (IdS, 318 millions EUR). Les engagements ont également été renforcés pour l'aide financière à la Palestine (300 millions EUR) et l'aide humanitaire (920 millions EUR). Les paiements s'élèvent à 6,2 milliards EUR.

- **Rubriques 5 et 6 – ADMINISTRATION et COMPENSATION** : les engagements et les paiements de la rubrique Administration ont été fixés à 8,4 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 316 millions EUR. Les effectifs dans les institutions de l'UE sont encore réduits, conformément à l'objectif d'une réduction de 5% entre 2013 et 2017. Pour la rubrique Compensations, les engagements et les paiements ont été fixés à 28,6 millions EUR.

Instruments spéciaux: le budget 2014 se caractérise par ailleurs par une série d'instruments financiers dont les caractéristiques budgétaires sont les suivantes :

- **Réserve d'aide d'urgence**: engagements fixés à 297 millions EUR et paiements à 150 millions EUR ;
- **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** (FEM): engagements fixés à 159,2 millions EUR et paiements à 50 millions EUR ;
- **Fonds de solidarité de l'UE**: paiements fixés à 150 millions EUR ;
- **Instrument de flexibilité** mobilisé pour un montant de 89,3 millions EUR en crédits d'engagement afin de venir en aide à Chypre.

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 20/11/2013 - Rectificatif à l'acte final

OBJECTIF : **Rectificatif** à l'adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014 (publié antérieurement au *«Journal officiel de l'Union européenne» L 51 du 20 février 2014*).

CONTENU : la rectification porte sur des tableaux d'effectifs autorisés pour certaines institutions et organes de l'Union européenne (emplois permanents – emplois temporaires).

Budget général 2014: toutes sections

2013/2145(BUD) - 20/11/2013 - Rectificatif à l'acte final

OBJECTIF : **Rectificatif** à l'adoption définitive du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014 (publié antérieurement au *«Journal officiel de l'Union européenne» L 51 du 20 février 2014*).

CONTENU : la rectification vise à modifier certains montants du budget indiqués en « crédits non dissociés » au lieu de « crédits dissociés » et vice et versa, selon le cas.

Le rectificatif vise en outre à apporter une modification d'ordre technique portant sur l'abattement forfaitaire indiqué en commentaire budgétaire de certaines lignes (lire 3% au lieu de 3,7%).